

PRÉSERVER
SAUVEGARDER
VALORISER

INSTRUMENT DE DIAGNOSTIC SKIASCOPE DE TARLÉ

FICHE N° 441

Période de fabrication : 1950-1974
Fabricant : CCL Luneau
Domaines : Médecine hospitalière
Sous-domaines : Ophtalmologie
Organisme : CHU-MGSM
Ville : Grenoble (Isère)
Modèle :
Matériaux : Acier, Bois, Feutre, Métal, Tissu, Cuivre

Description

Le skiascope est un appareil constitué d'un manche et équipé en partie sommitale d'un système d'éclairage intégrant en son centre une visée pour permettre à l'ophtalmologiste d'opérer son examen. Ce dernier, grâce au plan lumineux généré, permet d'étudier tous les méridiens de l'œil, et donc de déterminer l'astigmatisme.

A travers un trou placé dans le skiascope lui-même, on peut observer la réflexion de la lumière dans l'œil lorsque l'on déplace l'instrument de droite à gauche, de haut en bas, ou selon les méridiens obliques.

On intercale alors devant l'œil des lentilles convexes ou concaves pour inverser le déplacement de la lumière. Ces lentilles sont disposées sur des règles à skiascopie que l'examineur tient à la main.

Utilisation

La skiascopie est un examen clinique qui permet d'évaluer la puissance optique de l'œil et d'en déduire, le cas échéant par calcul, la valeur des verres correcteurs éventuellement nécessaires à la vision et devant être prescrits pour les lunettes. Son principe repose sur l'étude du cheminement de la lumière dans l'œil, lorsque celui-ci est balayé par un faisceau lumineux tenu par un opérateur. Cet examen était de pratique courante jusque dans les années 1980, mais il est devenu entièrement automatisé de nos jours.

L'utilisation de cet appareil est conjointe avec les règles de skiascopie (voir fiche suivante)







7

Skiascope de Tarlé et règles à skiascopie

CCL-Luneau, Paris, sans date

Don du CHU de Grenoble, coll. MGSM, n° d'inv. 2006-5-011 et 2006-5-012

Skiascope de Tarlé et règles à skiascopie (batteries de lentilles convexes et concaves) pour établir la valeur des verres correcteurs

La skiascopie est un examen clinique pour évaluer la puissance optique de l'œil et d'en déduire, le cas échéant par calcul, la valeur des verres correcteurs éventuellement nécessaires à la vision et devant être prescrits pour les lunettes. Son principe repose sur l'étude du cheminement de la lumière dans l'œil, lorsque celui-ci est balayé par un faisceau lumineux tenu par un opérateur. Cet examen était de pratique courante jusque dans les années 1980, mais il est devenu entièrement automatisé de nos jours.

Pour nous citer :

Base de la Mission nationale de sauvegarde et de valorisation du patrimoine scientifique et technique contemporain, PATSTEC, Instrument de diagnostic Skiascope de Tarlé (CCL Luneau), <https://www.patstec.fr/ressources/objets/detail?id=28230>, consulté le 2026-07-26